

FORMATION



• PUBLIC

> Secrétaires de mairie, instructeurs du droit des sols, Maires et adjoints
> 15 participants maximum

• DURÉE

> Une journée (7h), sur 3 sites

• OBJECTIFS ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉS

> Appréhender le contexte réglementaire dans lequel ces autorisations sont instruites
> Identifier l'autorisation à mettre en œuvre selon le projet
> Étudier le déroulé de la procédure
> Connaître la composition du dossier de chaque autorisation
> Analyser et évaluer une demande

• RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

> Support papier, projection, cas pratiques

• MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

> Pédagogie utilisant apports théoriques, échanges, études de cas, et mises en situation

• TARIF

> 200 €, repas inclus
> formation certifiée Qualiopi et Cnfe : éligible aux aides financières (OPCO,...)

« Les Autorisations d'Urbanisme »

Comprendre et mieux instruire les demandes d'autorisations

• Jeudi 15 octobre 2026
à Cessenon-sur-Orb

• Jeudi 5 novembre 2026
à Bédarieux

• Jeudi 10 décembre 2026
à Saint-Geniès-des-Mourgues

Programme



« Les Autorisations d'Urbanisme »

Formation à destination
des secrétaires de mairie, des instructeurs et des élus

OBJECTIF DE LA FORMATION

Les Autorisations d'Urbanisme (permis de construire et d'aménager, déclarations préalables) et les documents réglementaires auxquels elles font référence (PLUi, PLU, Cartes communales, RNU), sont des outils qui ont un fort impact sur nos paysages et notre cadre de vie. Pour autant, leur compréhension et leur interprétation sont souvent complexes et les attendus difficiles à identifier.

Comment mieux comprendre les raisons et le sens voulus par le législateur dans la création de ces outils d'aménagement du territoire ? Comment mieux les utiliser ? Quels documents et quels contenus sont attendus dans les dossiers d'autorisation et pourquoi ? Quels sont les acteurs impliqués et quels sont leurs rôles ?

Voilà un aperçu des sujets et des questions traités dans cette journée pour permettre à chacun de participer activement à la qualité des projets de son territoire.

Cette formation est organisée par le CAUE de l'Hérault en partenariat avec la DDTM, l'UDAP, la Communauté d'agglomération Lunel Agglo et la Communauté de communes Sud-Hérault.

Programme de la journée

MATIN

- > Appréhender le contexte réglementaire,
- > Identifier l'autorisation à mettre en œuvre
- > Étudier le déroulé de la procédure

8h30 : accueil café

9h00 : démarrage

INTRODUCTION

- > Pourquoi cette formation ?
- > Objectifs et déroulé de la formation
- > Tour de table participants et intervenants

LA RÉGLEMENTATION

- > Connaître le contexte réglementaire dans lequel ces autorisations sont instruites : règles nationales, territoriales, locales de planification, règles de protection des espaces...

QUELLE AUTORISATION ?

- > Savoir quelle autorisation mettre en œuvre selon la nature du projet, son importance et sa localisation

LE DÉROULÉ DE LA DEMANDE

- > Étudier la procédure depuis le dépôt du dossier jusqu'à la fin des travaux

12h30 : fin de la matinée, déjeuner

APRÈS-MIDI

- > Analyser et évaluer un dossier de demande d'autorisation

14h00 : démarrage

LES AUTORISATIONS

- > Étudier la composition des dossiers pour chacune d'elles avec des exemples

CAS PRATIQUES

- > Étudier, évaluer et corriger collectivement un dossier, exercice en groupe

ÉVALUATION

- > QCM individuel, évaluation à chaud de la formation

17h30 : fin de la journée



« *Les Autorisations d'Urbanisme* »

Formation à destination
des secrétaires de mairie, des instructeurs et des élus

INTERVENANTS

- > **Julie Gaspard**, cheffe de l'unité Application du droit des sols et Accessibilité, Service Aménagement Territoire Ouest, DDTM 34
- > **Laurent Montel**, chef de service adjoint, Service Aménagement Territoire Ouest, DDTM 34
- > **Céline Dauce**, directrice de l'aménagement, urbanisme et habitat, Lunel Agglo
- > **Philippe Bertéa**, architecte, ingénieur du patrimoine UDAP 34
- > **Julie Tailhan**, instructrice des autorisations du droit des sols, Service urbanisme, Communauté de communes Sud-Hérault
- > **Mickaël Arjona**, architecte et urbaniste conseiller, CAUE 34
- > **Alain Pérez**, architecte et urbaniste conseiller, CAUE 34

DATES ET LIEUX

- > **Judi 15 octobre 2026 à Cessenon-sur-Orb**
- > **Judi 5 novembre 2026 à Bédarieux**
- > **Judi 10 décembre 2026 à Saint-Geniès-des-Mourgues**

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Toutes les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous contacter pour tout besoin spécifique.

CONTACT / RENSEIGNEMENTS

CAUE de l'Hérault
19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier
Tél. 04 99 133 700 • contact@caue34.fr • www.caue34.fr